



La Lettre d'information de Molsheim

Juin 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 20 mai sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 :

**Approbation du procès-verbal
des délibérations de la séance
ordinaire du 24 mars 2005.**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2005.

Point 2 :

**Délégations permanentes du
Maire - article L 2122-22 du
CGCT : compte rendu d'infor-
mation pour la période du 1er
trimestre 2005.**

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises sur la base des délégations permanentes qui lui ont été consenties, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2005.

Point 3:

**Implantation d'immeubles de
bureaux - cession foncière
soumise à clauses particuliè-
res.**

En l'absence d'éléments indispensables à l'instruction de ce dossier, le point 3 a été retiré de l'ordre du jour du présent conseil municipal. Pour autant, cette opération reste toujours inscrite parmi les projets de la Ville de Molsheim et sera réétudiée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Point 4 :

**Réhabilitation de l'Hôtel de la
Monnaie - choix du lauréat et
attribution du marché de maî-
trise d'oeuvre.**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie, la Ville de Molsheim a lancé un concours de maîtrise d'oeuvre sur la base du programme effectué par la société TIA estimant le coût des travaux à 1.813.000 € HT, soit 2.168.348 € TTC. Les candidats suivants sont admis à concourir :

- Roland ANTONELLI et Thierry HERRY
- REY - LUCQUET
- Patrick SCHWEITZER et Associés

Le Conseil Municipal décide de retenir comme lauréat le cabinet d'architecture Patrick SCHWEITZER et Associés.

Point 5 :

**Cession foncière rue Mermoz
au profit de Cial Finance - SCI
MOLSHEIM.**

Le Conseil Municipal approuve la cession foncière, au profit de CIAL FINANCE, des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit	Contenances
39	205	Route Industrielle de la Hardt	2,51 ares
39	281	Lerchenhoehe	1,41 ares

Le prix de vente net est fixé à 2.000 € HT, soit un total net de 7.840 € HT pour l'ensemble de la cession foncière.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 20 mai 2005 -

Point 6 :

Rue Jean Mermoz - intégration dans le domaine public communal de terrains appartenant au domaine privé de la Ville de Molsheim.

La Ville de Molsheim est propriétaire de terrains, qui bien que faisant partie de son domaine privé, sont inclus dans les voies communales et places publiques, suite à l'élargissement, au redressement de voiries existantes ou à la création de nouvelles voies. L'assemblée délibérante décide de procéder au transfert des parcelles suivantes dans le Domaine Public Communal :

Numéro	Section	Parcelle	Contenance	Lieudit
1	39	202	18	Route Industrielle de la Hardt
2	39	204	70	Route Industrielle de la Hardt
3	39	206	631	Route Industrielle de la Hardt
4	50	282	244	Lerchenhoehe
5	50	284	110	Hochanwand
6	50	287	30	Hochanwand
7	50	291	4331	Hochanwand

Point 7 :

Mise en débet de l'ancien trésorier de la ville - Avis de la commune.

Le comptable public de la collectivité jusqu'au 30 mars 1998 a été déclaré débiteur de la commune de Molsheim pour la somme de 7.796,86 €, augmentée des intérêts de droit à compter du 9 février 1998, par jugement définitif du 8 novembre 2001. Le débet est lié au paiement d'un mandat administratif émis le 19 décembre 1997 par la commune qui correspond aux honoraires de la Direction Départementale de l'Équipement pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du programme de voirie de l'exercice 1996. Afin de permettre à l'ancien comptable public de solliciter la remise gracieuse de cette somme auprès du ministère de l'économie et des finances, l'avis de la commune est requis. Le Conseil Municipal estime que la demande de remise gracieuse présentée par le comptable public est légitimement introduite car le défaut de vérification de la régularité du paiement n'est pas de nature, ni à remettre en cause la réalité de ces prestations, ni à porter atteinte aux finances communales. Dès lors, il formule le vœux que cette demande de remise gracieuse soit accueillie favorablement.

Point 8 :

Réhabilitation de la toiture de la Chapelle Notre-Dame : attribution des lots - autorisation de signer les marchés.

Après ouverture des plis en date du 11 avril 2005 relatif à la réhabilitation de la toiture de la Chapelle Notre-Dame, le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des marchés de travaux effectuée par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 18 avril 2005 comme suit, et approuve les actes d'engagement relatifs à ces marchés de travaux :

N° Lot	Désignation	Entreprise	Montant TTC
1	Echafaudage	KAPP	33.675,77 €
2	Nettoyage de la partie combles	KURTZ	10.356,16 €
3	Traitement du bois de charpente	HADERER	6.401,58 €
4	Démolitions et canalisations	CARDEM	8.244,74 €
5	Charpente	CHANZY-PARDOUX	3.831,98 €
6	Couverture-zinguerie	MANSCHING	100.009,85 €
7	Restauration de la frise en fonte	CIT Y'FONTE	21.074,72 €
8	Protection contre la foudre	ETAD	15.778,83 €
9	Crépi	BTP LA FONTAINE	30.849,98 €
10	Pierres de taille	CHANZY PARDOUX	18.797,53 €
11	Vitraux	LES MAITRES VERRIERS	61.763,13 €
12	Ferronnerie	REBMEISTER	1.167,89 €
			311.952,16 €

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 20 mai 2005 -

Point 9 :
Stadium de Molsheim – attribution du lot 9 « électricité courant faible/fort ».

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des travaux effectuée par la Commission d'Appel d'offres lors de sa réunion du 17 mai 2005 après republication du lot, approuve les actes d'engagements relatifs à ces marchés de travaux et autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer les marchés de travaux attribués à l'entreprise CEVICO pour un montant de 85.261,33 € .

Point 10 :
Ecoles Maternelles de la Bruche et du Centre — attribution des lots et autorisation de signer les marchés relatifs à la fourniture et pose d'ouvrants.

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des travaux effectuée par la Commission d'Appel d'offres lors de sa réunion du 17 mai 2005, approuve les actes d'engagements relatifs à ces marchés de travaux et autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer les marchés de travaux attribués à l'entreprise ACTEA pour un montant de 167.277,49 €. La Ville sollicitera les subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération par l'Etat, le Conseil Régional d'Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin.

Point 11 :
Aménagement du parvis de l'Eglise : attribution des lots - autorisation de signer les marchés.

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des travaux effectuée par la Commission d'Appel d'offres lors de sa réunion du 20 mai 2005, approuve les actes d'engagements relatifs à ces marchés de travaux et autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer les marchés de travaux.

Lots	Attributaire	Localisation	Montant TTC	
			Estimé TTC	Attribué TTC
1 - Voirie et réseaux divers	EUROVIA	Molsheim	694.941,78	548.595,63
2 - Electricité	FORCLUM	Bischheim	104.392,86	131.284,94
3 - Ferronnerie			14.328,08	infructueux
4 - Mobilier urbain	EUROVIA	Molsheim	31.012,28	36.537,80
Total			844.675,00	716.418,37

Le financement de l'opération comprend de manière prévisionnelle les aides et participations suivantes :

- Région : 298.925 €
- Département : 76.000 €
- Etat (FCTVA) : 104.324 €

Le coût total de l'opération, comprenant en plus des travaux les études et les missions de maîtrise d'oeuvre, est arrêté à 805.924 €. Pour cette base resterait au final, à la charge de la Ville, la somme de 326.675 €

Point 12 :
Indemnité d'éviction sections 41 et 50 - Zone Ecospace

Afin de permettre la mise en oeuvre des travaux liés à la réalisation du contournement sur les parcelles de la Ville, l'assemblée délibérante décide de régulariser le versement des indemnités d'éviction à deux exploitants agricoles, en fonction des parcelles qu'ils exploitent selon le décompte suivant :

Section	N°	Contenance	Indemnités	Total €
41	131	16,48 ares	46,65 €	768,79 €
41	116	18,53 ares	40,06 €	742,31 €
41	117	7,77 ares	40,06 €	311,27 €
41	118	7,44 ares	40,06 €	298,05 €
41	119	22,51 ares	40,06 €	901,75 €
50	83	23,26 ares	40,06 €	931,79 €
Total				3.953,96 €

<p>Point 13 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.</p>	<p>Après avoir engagé des poursuites restées infructueuses, le Conseil Municipal annule deux titres de recettes d'un montant total de 131 € correspondants aux frais d'inscription à l'Ecole Municipale de musique et de danse. Cette opération, strictement comptable, ne constitue pas une remise de dette et ne fait pas obstacle à l'exercice des éventuelles poursuites contentieuses.</p>
<p>Point 14 : Subvention d'équilibre exceptionnelle à la Halte Garderie Les P'tits Ours - exercice 2004.</p>	<p>Le Conseil Municipal attribue une subvention d'équilibre exceptionnelle de 4.500 € à la Halte Garderie «Les P'tits Ours» de Molsheim dans le cadre de la perte d'exploitation enregistrée durant l'exercice 2004 d'un montant total de 9.301,28 €.</p>
<p>Point 15 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire Jean Hans Arp de Duttlenheim - classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.</p>	<p>Le Conseil Municipal alloue une participation prévisionnelle de 22,80 € à l'Ecole élémentaire Jean Hans Arp de Duttlenheim afin de participer aux frais supportés par un enfant de Molsheim dans le cadre d'une classe de découverte.</p>
<p>Point 16 : Attribution d'une subvention à la Fondation Vincent de Paul – classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.</p>	<p>Le Conseil Municipal alloue une participation prévisionnelle de 22,80 € à la Fondation Vincent de Paul afin de participer aux frais supportés par un enfant de Molsheim dans le cadre d'une classe de découverte.</p>
<p>Point 17 : Modification du tableau des effectifs – création d'emplois.</p>	<p>Le tableau des effectifs de la Ville de Molsheim a été complété afin de rajouter des emplois d'agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale correspondants à des personnes recrutées sans contrats spécifiques (contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats saisonniers, contrats d'apprentissages). Le nombre des emplois ouverts pour les agents non titulaires est porté à 19.</p>
<p>Point 18 : Voirie Route Ecospace – lancement de l'enquête publique Bouchardeau – choix des modalités de concertation préalable.</p>	<p>Le projet d'aménagement des voiries Ecospace a été validé en date du 20 février 2004. Le Conseil Municipal décide de l'organisation d'une concertation préalable associant, durant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par la réalisation du projet. Le budget prévisionnel pour la réalisation des voiries Ecospace s'élève à la somme de 4.482.836 € TTC. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'organiser la concertation prévue en demandant qu'à l'issue de cette concertation, celui-ci en présente le bilan à l'assemblée, afin qu'elle en délibère.</p>
<p>Point 19 : Aire des gens du voyage - autorisation de procéder à la signature de la convention relative à la réalisation de l'opération archéologique.</p>	<p>Le Conseil Municipal approuve le projet de convention établi par l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive en date du 25 avril 2005 relatif aux conditions de réalisation de l'opération archéologique sur les parcelles situées au lieudit Altorferweg et sur lesquelles sera créée une aire d'accueil des gens du voyage. Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué est autorisé à procéder à la signature de ladite convention.</p>
<p>Point 20 : Mainlevée du droit de résolution lotissement communal «Les Prés».</p>	<p>Le Conseil Municipal consent à la mainlevée du droit de résolution inscrit au profit de la Ville au Livre Foncier concernant le lotissement «Les Prés», et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes de mainlevée correspondants.</p>